

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 40154

Numéro SIREN : 413 736 356

Nom ou dénomination : DREUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006847



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DREUDIS

Boulevard de l'Europe
28100 DREUX

S.A.S. au capital de 5 400 000 €
R.C.S. CHARTRES 413 736 356

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Comptes certifiés conformes

M. Serge LE GUILLARD

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 23/09/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DREUDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	16 983 738 €
■ Chiffre d'affaires	41 488 308 €
■ Bénéfice net comptable	451 805 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 08/10/2019

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	17 584 068	7 154 016	10 430 051	11 049 899
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 880 828	56 832	1 823 996	1 824 046
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	57 828	56 832	996	1 046
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 677 669	7 097 184	7 580 484	8 188 808
TERRAINS	1 304 557	67 086	1 237 470	1 240 213
CONSTRUCTIONS	8 006 267	4 345 263	3 661 004	4 035 770
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 750 831	1 987 644	763 186	915 702
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 616 012	697 190	1 918 822	1 997 122
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 025 570		1 025 570	1 037 044
TITRES IMMOBILISES DIVERS	781 704		781 704	790 672
PRETS	234 784		234 784	237 291
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 080		9 080	9 080
ACTIF CIRCULANT	6 585 344	31 657	6 553 686	6 893 904
STOCKS ET EN-COURS	3 375 945		3 375 945	3 687 891
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	12 879		12 879	4 622
MARCHANDISES	3 363 065		3 363 065	3 683 268
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 352 469	31 657	1 320 812	1 543 392
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	133 127	31 657	101 469	78 184
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 219 342		1 219 342	1 465 208
CREANCES DIVERSES (3)	64 878		64 878	339 253
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				222 974
DISPONIBILITES	1 690 109		1 690 109	993 527
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	101 940		101 940	106 864
TOTAL GENERAL	24 169 412	7 185 673	16 983 738	17 943 803
(1) Dont droit au bail			8 616	14 574
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	8 611 344	8 571 951
CAPITAL	5 400 000	5 400 000
RESERVES	2 759 539	2 830 690
RESERVE LEGALE	311 649	294 586
AUTRES RESERVES	2 447 889	2 536 103
RESULTAT DE L'EXERCICE	451 805	341 260
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>8 611 344</i>	<i>8 571 951</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	172 347	139 000
PROVISIONS POUR RISQUES	172 347	139 000
DETTES (1)	8 200 046	9 232 852
DETTES FINANCIERES (2)	3 913 665	4 629 429
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 730 831	4 460 679
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	182 833	168 750
DETTES D'EXPLOITATION	4 152 026	4 457 180
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 941 185	3 250 736
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 138 687	1 084 607
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	72 154	121 836
DETTES DIVERSES	131 092	143 015
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	14 477	36 851
AUTRES DETTES DIVERSES	116 614	106 164
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 262	3 226
TOTAL GENERAL	16 983 738	17 943 803
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 155 000 5 045 045	3 726 230 5 506 622
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	10 123	9 728



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 702 631	40 842 801
VENTES DE MARCHANDISES	40 807 561	40 117 880
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	680 746	514 243
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>41 488 308</i>	<i>40 632 124</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	3 689	
TRANSFERTS DE CHARGES	104 953	96 212
AUTRES PRODUITS	105 680	114 465
CHARGES D'EXPLOITATION	40 739 612	40 424 174
ACHATS DE MARCHANDISES	32 605 600	32 730 353
VARIATION DES STOCKS	320 202	(320 049)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	67 068	73 559
VARIATION DES STOCKS	(8 257)	8 320
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 855 823	2 731 937
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	593 823	652 863
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 659 258	2 734 647
CHARGES SOCIALES	878 257	843 517
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	720 686	798 709
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		31 657
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	33 347	114 000
AUTRES CHARGES	13 801	24 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	963 019	418 627
PRODUITS FINANCIERS	10 853	15 289
PARTICIPATIONS		9
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 570	2 799
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	4 282	12 480
CHARGES FINANCIERES	65 655	78 366
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	65 655	78 366
RESULTAT FINANCIER	(54 802)	(63 077)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	908 217	355 549



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		198 350 46 250 152 100 26 916 29 146 19 818 3 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(29 162)	171 433
PARTICIPATION DES SALARIES	152 181	102 378
IMPOTS SUR LES BENEFICES	275 069	83 344
<i>Total des produits</i>	<i>41 713 484</i>	<i>41 056 441</i>
<i>Total des charges</i>	<i>41 261 679</i>	<i>40 715 180</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	451 805	341 260
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	31 796	31 170

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 4 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 101 830 actions de 53.03 euros.

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

absorption de la société DREUX DISTRIBUTION le 1^{er}/02/2005.

Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	339 066	-	1 356 264
	4 031 330	339 066	-	3 692 264

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 468	360		1 880 829
Immobilisations corporelles	14 700 198	111 969	134 498	14 677 669
Immobilisations financières - titres	790 673	- 8 968		781 705
Immobilisations financières - créances	246 372	4 558	7 065	243 865
	17 617 711	107 920	141 563	17 584 068

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	56 422	410		56 832
Immobilisations corporelles	6 511 389	720 293	134 498	7 097 184
	6 567 812	720 703 (*)	134 498	7 154 016
(*) Dont dotation :				
. linéaire		689 402		
. dégressive		31 284		
. exceptionnelle		16		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	139 000	33 347		172 347
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	35 347		3 689	31 658
	174 347	33 347 (*)	3 689 (*)	204 005
(*) Dont :				
. exploitation		33 347	3 689	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- des litiges prud'homaux pour 45 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 94 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 33 k€.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	-	162 400
Dotation aux amortissements théoriques	-	31 377
Cumul des amortissements théoriques	-	61 797
Valeur nettes	-	100 603

Redevances

Afférentes à l'exercice	-	30 857
Cumulées	-	65 244
Restant à payer: . à mois d'un an	-	31 472
. de un à cinq ans	-	47 994
. à plus de cinq ans	-	-
. total	-	79 466

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-	48 526
---	---	--------

Réintégrations fiscales en fin de contrat	-	-
---	---	---

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	243 865	8 616	235 249
Créances d'exploitation			
Créances diverses	1 352 470	1 352 470	
Charges constatées d'avance	64 878	64 878	
	101 941	101 941	

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	14 010	14 010		
Emprunts bancaires (1)	3 716 822	803 736	2 412 692	500 394
Emprunts & dettes financières divers (2)	182 833	93 099	89 734	
Dettes d'exploitation	4 152 027	3 999 846		152 181
Dettes diverses	131 092	131 092		
Produits constatés d'avance	3 263	3 263		
Total	8 200 047	5 045 046	2 502 426	652 575

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 886

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 167 211

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 896 556

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 60 196

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	26 862 693
- Drive	4 005 493
- Station-service	10 620 122
	41 488 308

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	16
- Employés	113
	134

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 163 977 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de recrutement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 71 485 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Indemnité commerciale pour annulation commande	29 083	-
Pénalités et amendes non déductible	64	-
Dotation exceptionnelle sur mises au rebut	16	-
	29 162	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986) :	49 470
- Supplément de participation	102 711
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-
	152 181

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	296 144
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-21 075
	275 069

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	17 345
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	52 586

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 3 512 145 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	800 697	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 100 000	1 100 000
Emprunts obtenus non encaissés		
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.33 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 226 387 €

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	60 196
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

Filiales et participations détenues	Néant
--	--------------

Société établissant des comptes consolidés	Néant
---	--------------

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DREUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 5 400 000 euros
Siège social : Boulevard de l'Europe
28100 DREUX
413 736 356 RCS CHARTRES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 451 805,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	451 805,06 euros
A la réserve légale	22 590,25 euros
Le solde	429 214,81 euros
Auquel s'ajoute une somme de	130 850,19 euros
Prélevée sur le compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 317 039,71 euros	
Les sommes distribuables s'élèvent ainsi à	560 065,00 euros
A titre de dividendes	560 065,00 euros
Soit 5,50 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16,50 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 560 048,50 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/06/2016	315 673,00 €	101 830	9,30 €	315 663,70 €
30/06/2017	396 118,70 €	101 830	11,67 €	396 107,03 €
30/06/2018	412 411,50 €	101 830	12,15 €	412 399,35 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. LE GUILLARD Serge

M. Serge LE GUILLARD



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Grelfe

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

DREUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €

Boulevard de l'Europe

28100 DREUX

RCS CHARTRES B 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00

F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

DREUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 000 €

Boulevard de l'Europe

28100 DREUX

RCS CHARTRES B 413 736 356

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DREUDIS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

La note de l'annexe « Stocks » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, la valorisation des stocks ainsi qu'à la méthode de dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application, notamment :

- par l'assistance à l'inventaire physique,
- par la revue analytique des stocks,
- par le contrôle des quantités et de l'évaluation des stocks par sondage,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

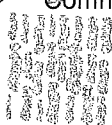
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, Le 27 novembre 2019
Pour le cabinet SOGEC AUDIT


Didier ROUILLARD
Commissaire aux comptes

 **SOGECAUDIT**
Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€
167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	17 584 068	7 154 016	10 430 051	11 049 899
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 880 828	56 832	1 823 996	1 824 046
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	57 828	56 832	996	1 046
IMMOBILISATIONS DIVERSES	1 823 000		1 823 000	1 823 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 677 669	7 097 184	7 580 484	8 188 808
TERRAINS	1 304 557	67 086	1 237 470	1 240 213
CONSTRUCTIONS	8 006 267	4 345 263	3 661 004	4 035 770
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 750 831	1 987 644	763 186	915 702
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 616 012	697 190	1 918 822	1 997 122
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 025 570		1 025 570	1 037 044
TITRES IMMOBILISES DIVERS	781 704		781 704	790 672
PRETS	234 784		234 784	237 291
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	9 080		9 080	9 080
ACTIF CIRCULANT	6 585 344	31 657	6 553 686	6 893 904
STOCKS ET EN-COURS	3 375 945		3 375 945	3 687 891
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	12 879		12 879	4 622
MARCHANDISES	3 363 065		3 363 065	3 683 268
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 352 469	31 657	1 320 812	1 543 392
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	133 127	31 657	101 469	78 184
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 219 342		1 219 342	1 465 208
CREANCES DIVERSES (3)	64 878		64 878	339 253
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				222 974
DISPONIBILITES	1 690 109		1 690 109	993 527
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	101 940		101 940	106 864
TOTAL GENERAL	24 169 412	7 185 673	16 983 738	17 943 803
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			8 616	14 574



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	8 611 344	8 571 951
CAPITAL	5 400 000	5 400 000
RESERVES	2 759 539	2 830 690
RESERVE LEGALE	311 649	294 586
AUTRES RESERVES	2 447 889	2 536 103
RESULTAT DE L'EXERCICE	451 805	341 260
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	8 611 344	8 571 951
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	172 347	139 000
PROVISIONS POUR RISQUES	172 347	139 000
DETTES (1)	8 200 046	9 232 852
DETTES FINANCIERES (2)	3 913 665	4 629 429
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 730 831	4 460 679
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	182 833	168 750
DETTES D'EXPLOITATION	4 152 026	4 457 180
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 941 185	3 250 736
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 138 687	1 084 607
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	72 154	121 836
DETTES DIVERSES	131 092	143 015
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	14 477	36 851
AUTRES DETTES DIVERSES	116 614	106 164
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 262	3 226
TOTAL GENERAL	16 983 738	17 943 803
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 155 000 5 045 045	3 726 230 5 506 622
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	10 123	9 728



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 702 631	40 842 801
VENTES DE MARCHANDISES	40 807 561	40 117 880
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	680 746	514 243
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	41 488 308	40 632 124
REPRISES SUR PROVISIONS	3 689	
TRANSFERTS DE CHARGES	104 953	96 212
AUTRES PRODUITS	105 680	114 465
CHARGES D'EXPLOITATION	40 739 612	40 424 174
ACHATS DE MARCHANDISES	32 605 600	32 730 353
VARIATION DES STOCKS	320 202	(320 049)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	67 068	73 559
VARIATION DES STOCKS	(8 257)	8 320
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 855 823	2 731 937
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	593 823	652 863
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 659 258	2 734 647
CHARGES SOCIALES	878 257	843 517
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	720 686	798 709
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		31 657
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	33 347	114 000
AUTRES CHARGES	13 801	24 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	963 019	418 627
PRODUITS FINANCIERS	10 853	15 289
PARTICIPATIONS		9
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 570	2 799
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	4 282	12 480
CHARGES FINANCIERES	65 655	78 366
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	65 655	78 366
RESULTAT FINANCIER	(54 802)	(63 077)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	908 217	355 549



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		198 350
SUR OPERATIONS DE GESTION		46 250
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		152 100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 162	26 916
SUR OPERATIONS DE GESTION	29 146	3 260
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		19 818
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15	3 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(29 162)	171 433
PARTICIPATION DES SALAIRES	152 181	102 378
IMPOTS SUR LES BENEFICES	275 069	83 344
<i>Total des produits</i>	<i>41 713 484</i>	<i>41 056 441</i>
<i>Total des charges</i>	<i>41 261 679</i>	<i>40 715 180</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	451 805	341 260
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	31 796	31 170
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 4 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 101 830 actions de 53.03 euros.

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
absorption de la société DREUX DISTRIBUTION le 1^{er}/02/2005.

Le mali technique affecté à la construction est amorti sur 15 ans, durée résiduelle d'utilisation estimée.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	1 823 000	-	-	1 823 000
Terrain	513 000	-	-	513 000
Construction	1 695 330	339 066	-	1 356 264
	4 031 330	339 066	-	3 692 264

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 880 468	360		1 880 829
Immobilisations corporelles	14 700 198	111 969	134 498	14 677 669
Immobilisations financières - titres	790 673	- 8 968		781 705
Immobilisations financières - créances	246 372	4 558	7 065	243 865
	17 617 711	107 920	141 563	17 584 068

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	56 422	410		56 832
Immobilisations corporelles	6 511 389	720 293	134 498	7 097 184
	6 567 812	720 703 (*)	134 498	7 154 016
(*) Dont dotation :		689 402		
. linéaire				
. dégressive		31 284		
. exceptionnelle		16		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	139 000	33 347		172 347
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	35 347		3 689	31 658
	174 347	33 347 (*)	3 689 (*)	204 005
(*) Dont :		33 347	3 689	
. exploitation				
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- des litiges prud'homaux pour 45 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 94 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 33 k€.

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	-	162 400
Dotation aux amortissements théoriques	-	31 377
Cumul des amortissements théoriques	-	61 797
Valeur nettes	-	100 603

Redevances

Afférentes à l'exercice	-	30 857
Cumulées	-	65 244
Restant à payer: . à mois d'un an	-	31 472
. de un à cinq ans	-	47 994
. à plus de cinq ans	-	-
. total	-	79 466

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-	48 526
---	---	--------

Réintégrations fiscales en fin de contrat	-	-
---	---	---

Créances : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSA PLUS
D'UN AN

Créances de l'actif immobilisé	243 865	8 616	235 249
Créances d'exploitation			
Créances diverses	1 352 470	1 352 470	
Charges constatées d'avance	64 878	64 878	
	101 941	101 941	

Dettes : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSDE UN A
CINQ ANSA PLUS DE
CINQ ANS

Concours bancaires courants (*)	14 010	14 010		
Emprunts bancaires (1)	3 716 822	803 736	2 412 692	500 394
Emprunts & dettes financières divers (2)	182 833	93 099	89 734	
Dettes d'exploitation	4 152 027	3 999 846		152 181
Dettes diverses	131 092	131 092		
Produits constatés d'avance	3 263	3 263		
Total	8 200 047	5 045 046	2 502 426	652 575

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 886

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 167 211

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 896 556

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 60 196

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	26 862 693
- Drive	4 005 493
- Station-service	10 620 122
	41 488 308

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	16
- Employés	113
	134

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 163 977 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de recrutement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 71 485 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Indemnité commerciale pour annulation commande	29 083	-
Pénalités et amendes non déductible	64	-
Dotation exceptionnelle sur mises au rebut	16	-
	29 162	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986) :	49 470
- Supplément de participation	102 711
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-
	152 181

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BATEDIS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	296 144
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-21 075
	275 069

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	17 345
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	52 586

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 3 512 145 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	800 697	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 100 000	1 100 000
Emprunts obtenus non encaissés		
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.33 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 226 387 €

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	60 196
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

Filiales et participations détenues**Néant****Société établissant des comptes consolidés**

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. BATEDIS

Boulevard de l'Europe

28100 DREUX

R.C.S. : CHARTRES 512 983 214

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.